Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212201388-20260605-32_2026-DE



DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE MAËL-PESTIVIEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL n° 05/2026

Séance du 05 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, cinq juin, à 18 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Mme Isabelle TERTRAIS, Maire.

Présents : Isabelle TERTRAIS ; Yann BOUTIER ; Brigitte LOUIS ; Arnaud LARMET ; Henri POHLER ; Dominique HUON ; Anne-Marie BLOYER ; Jean-François COËNT; Émilie LEJEUNE ; Jeannine LE FOULER ; Marc LE BIHAN

Absents :

Procuration :

Secrétaire de séance : Aranud LARMET

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 11 votes pour
Date de convocation : 27/05//2026
Date d'affichage : 27/05/2026

DÉLIBÉRATION 32-2026 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION EN EAU POTABLE DU KREIZ BREIZH ARGOAT

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de désigner un délégué titulaire ainsi qu'un délégué suppléant afin de représenter la commune au sein du Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212201388-20260605-32_2026-DE

- **DÉSIGNE:**

Délégué titulaire :
M. BOUTIER Yann

Délégué suppléant :
M. HUON Dominique

pour représenter la commune au sein du Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat.

- **AUTORISE :**

Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Arnaud LARMET, secrétaire

Mme Isabelle TERTRAIS, Maire



